ACTION SOCIALE MAZONE

Association

409 260 163 R.C.S. Bobigny
SIRET : 40926016300046 - NAF : 8899B

Siège social

34, avenue Charles de Gaulle
93240 Stains

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

DCYL AUDIT

Société de Commissaires aux Comptes
3 rue du Colonel Moll - 75017 PARIS
Tél. 01.45.80.17.51
S.A.S.U. au Capital 1.000 € - 828 887 323 R.C.S. PARIS - SIRET 82888732300024 - NAF 6920Z

Aux membres

de l'association Action Sociale Mazone

****

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Action Sociale Mazone relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus, l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 relatif au nouveau plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 juin 2023

Pour **DCYL Audit**
Commissaire aux comptes titulaire
Membre de la CRCC de Paris

Yaacov LASRY
Expert-comptable,
Commissaire aux comptes,
Membre de la CRCC de Paris

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	11 009	11 009				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	247 660	125 419	122 241	81 620	40 621	49.77
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres				7 159	7 159-	100.00-
	Total I	258 669	136 428	122 241	88 779	33 462	37.69
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**	60 052		60 052	44 483	15 569	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	58 272		58 272	8 760	49 512	565.18
	Valeurs mobilières de placement	1 515		1 515	1 500	15	1.00
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 395 899		1 395 899	1 241 375	154 524	12.45
	Charges constatées d'avance (2)						
	Total II	1 515 738		1 515 738	1 296 118	219 620	16.94
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 774 407	136 428	1 637 979	1 384 897	253 082	18.27

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	1 124 985	797 642	327 343	41.04
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	122 747	327 343	204 595-	62.50-
	Situation nette (sous total)	1 247 732	1 124 985	122 747	10.91
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 247 732	1 124 985	122 747	10.91
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	225 913	138 500	87 413	63.11
	Total II	225 913	138 500	87 413	63.11
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		1 087	1 087-	100.00-
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	29 574	27 976	1 598	5.71
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	134 162	91 359	42 804	46.85
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	597	990	393-	39.67-
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	164 334	121 412	42 921	35.35
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 637 979	1 384 897	253 082	18.27

(1) Dont à plus d'un an 120 267
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques 1 087

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	6 842	4 158	2 684	64.55
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public	1 438 382	1 430 724	7 659	0.54
Dons manuels	30 562	1 520	29 042	NS
Mécénats	720		720	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	18 373		18 373	
Utilisations des fonds dédiés	138 500	50 000	88 500	177.00
Autres produits	12	152	139-	91.85-
Total I	1 633 392	1 486 553	146 839	9.88
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	295 063	262 438	32 625	12.43
Aides financières	549 902	342 522	207 381	60.55
Impôts, taxes et versements assimilés	18 268	12 898	5 370	41.63
Salaires et traitements	352 160	259 369	92 791	35.78
Charges sociales	136 042	107 428	28 614	26.64
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	34 155	38 196	4 041-	10.58-
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	225 913	138 500	87 413	63.11
Autres charges	105	257	152-	59.16-
Total II	1 611 608	1 161 608	450 001	38.74
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	21 784	324 946	303 162-	93.30-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	3 120	783	2 338	298.72
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	3 120	783	2 338	298.72
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	1		1	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	1		1	
2. Résultat financier (III-IV)	3 119	783	2 337	298.60
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	24 903	325 728	300 825-	92.35-
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	124 216	2 031	122 185	NS
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	124 216	2 031	122 185	NS
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	10 339		10 339	
Sur opérations en capital	15 535	320	15 215	NS
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	25 874	320	25 554	NS
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	98 343	1 711	96 631	NS
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	498	97	401	413.40
Total des produits (I+III+V)	1 760 729	1 489 367	271 361	18.22
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 637 981	1 162 025	475 957	40.96
5. EXCEDENT OU DEFICIT	122 747	327 343	204 595-	62.50-

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	692 335	832 918	140 583-	16.88-
Prestations en nature	33 600	3 600	30 000	833.33
Bénévolat	68 715	68 238	477	0.70
TOTAL	794 650	904 756	110 106-	12.17-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature	692 335	832 918	140 583-	16.88-
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	33 600	3 600	30 000	833.33
Personnel bénévole	68 715	68 238	477	0.70
TOTAL	794 650	904 756	110 106-	12.17-

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018
Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 478 278	1 478 278	1 432 244	1 432 244
1.1 Cotisations sans contrepartie	20	20	20	20
1.2 Dons, legs et mécénat	1 438 382	1 438 382	1 430 724	1 430 724
- Dons manuels	1 438 382	1 438 382	1 430 724	1 430 724
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	39 876	39 876	1 500	1 500
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	126 056		2 966	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	126 056		2 966	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	6 842		4 158	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	9 760	9 760		
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	138 500	138 500	50 000	50 000
TOTAL	1 759 436	1 626 538	1 489 368	1 482 244
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	848 916	848 916	599 632	599 632
1.1 Réalisées en France	848 916	848 916	599 632	599 632
- Actions réalisées par l'organisme	712 016	712 016	572 870	572 870
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	136 900	136 900	26 762	26 762
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	376 090	376 090	295 586	295 586
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	376 090	376 090	295 586	295 586
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	151 117	151 117	90 014	90 014
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	34 155	34 155	38 196	38 196
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	498		97	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	225 913	225 913	138 500	138 500
TOTAL	1 636 689	1 636 191	1 162 025	1 161 928
EXCEDENT OU DEFICIT	122 747	9 653	327 344	320 316

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018
Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	794 650	794 650	904 756	904 756
Bénévolat	68 715	68 715	68 238	68 238
Prestations en nature	33 600	33 600	3 600	3 600
Dons en nature	692 335	692 335	832 918	832 918
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	794 650	794 650	904 756	904 756
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	761 050	761 050	901 156	901 156
Réalisées en France	761 050	761 050	901 156	901 156
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	33 600	33 600	3 600	3 600
TOTAL	794 650	794 650	904 756	904 756

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - MISSIONS SOCIALES	848 916	595 474	253 442	42.56
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	712 016	568 712	143 304	25.20
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	136 900	26 762	110 138	411.55
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	376 090	295 586	80 504	27.24
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	376 090	295 586	80 504	27.24
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	151 117	87 145	63 972	73.41
TOTAL DES EMPLOIS	1 376 123	978 205	397 918	40.68
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	34 155	38 196	4 041-	10.58-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	87 413	88 500	1 087-	1.23-
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	122 747	327 343	204 596-	62.50-
TOTAL	1 620 438	1 432 244	188 194	13.14

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	20	20		
1.2 Dons, legs et mécénats	1 438 382	1 430 724	7 658	0.54
- Dons manuels	1 438 382	1 430 724	7 658	0.54
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénats				
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	39 876	1 500	38 376	NS
TOTAL DES RESSOURCES	1 478 278	1 432 244	46 034	3.21
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	9 760		9 760	
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	138 500	50 000	88 500	177.00
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				
TOTAL	1 626 538	1 482 244	144 294	9.73

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 009 453	669 745	339 708	50.72
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	122 747	327 343	204 596-	62.50-
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	33 462-	12 365	45 827-	370.62-
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 098 738	1 009 453	89 285	8.84

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	761 050	901 156	140 106-	15.55-
Réalisées en France	761 050	901 156	140 106-	15.55-
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	33 600	3 600	30 000	833.33
TOTAL	794 650	904 756	110 106-	12.17-
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	68 715	68 238	477	0.70
Prestations en nature	33 600	3 600	30 000	833.33
Dons en nature	692 335	832 918	140 583-	16.88-
TOTAL	794 650	904 756	110 106-	12.17-

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	138 500	50 000	88 500	177.00
(-) Utilisation	138 500	50 000	88 500	177.00
(+) Report	225 913	138 500	87 413	63.11
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	225 913	138 500	87 413	63.11

Commentaires:

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Cf rapport de gestion

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Cf rapport de gestion

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	11 009		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	28 284		886
Installations générales agencements aménagements divers	87 875		73 488
Matériel de transport	112 644		9 391
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 720		6 546
Emballages récupérables et divers	9 760		
TOTAL	240 282		90 311
Prêts, autres immobilisations financières	7 159		45
TOTAL	7 159		45
TOTAL GENERAL	258 450		90 355

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			11 009	11 009
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		603	28 566	28 566
Installations générales agencements aménagements divers		72 570	88 793	88 793
Matériel de transport			122 035	122 035
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 266	8 266
Emballages récupérables et divers		9 760		
TOTAL		82 933	247 660	247 660
Prêts, autres immobilisations financières		7 203		
TOTAL		7 203		
TOTAL GENERAL		90 136	258 669	258 669

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	11 009			11 009
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 510	3 782	603	6 689
Installations générales agencements aménagements divers	70 088	22 909	72 570	20 427
Matériel de transport	73 591	21 748		95 339
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 713	1 251		2 964
TOTAL	148 902	49 690	73 173	125 419
TOTAL GENERAL	159 911	49 690	73 173	136 428

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 782				
Instal.générales agenc.aménag.divers	22 909				
Matériel de transport	21 748				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 251				
TOTAL	49 690				
TOTAL GENERAL	49 690				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Personnel et comptes rattachés	3 805	3 805	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	329	329	
Débiteurs divers	54 138	54 138	
TOTAL	58 272	58 272	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	29 574	29 574		
Personnel et comptes rattachés	30 460	30 460		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	85 173	85 173		
Impôts sur les bénéfices	498	498		
Autres impôts taxes et assimilés	18 031	18 031		
Autres dettes	597	597		
TOTAL	164 334	164 334		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des matières et marchandises

La procédure concernant le cycle des mouvements des matières et marchandises est la suivante :
* inventaire permanent informatique
* comptages physiques, des entrées et exclusion des produits périmés, des sorties et du stock hebdomadaire

Les marchandises distribuées aux personnes nécessiteuses en stock à la clôture sont valorisées comme suit :
* achat : au prix d'achat sur facture fournisseur

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

* don en nature valorisé : au prix d'achat sur bon de livraison fournisseur
* collecte (caddies épicerie, écoles....) non valorisé par les donateurs : au prix déterminé par catégorie de produit, sur la base du prix de vente moyen diminué du taux de remise moyen accordé par tous les fournisseurs à l'association

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 523
Dettes fiscales et sociales	64 954
Total	69 477

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Aide sociale	
* Fondation Richesses et pauvreté	260 000
* Fondation du judaisme français	23 495
* Fonds Myriam	70 000
* Fondation Kinamon	1 040
* Fonds social juif unifié	15 655
Total	370 190

Valorisation des contributions volontaires

Les sommes sont valorisées sur la base des documents fournis par les donateurs (généralement bons de livraison).

Les collectes (caddies épicerie, écoles....) non valorisées par les donateurs sont chiffrées au prix déterminé par catégorie de produit, sur la base du prix de vente moyen diminué du taux de remise moyen accordé par tous les fournisseurs à l'association.

Les contributions bénévoles sont valorisées selon une base statistique.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

N.E.A.N.T

Engagements financiers

Engagements donnés

N.E.A.N.T

Engagements reçus

N.E.A.N.T